

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1072 portant nomination des membres suppléants au Conseil d'administration.

n° 1072

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 19 mars 1938 réorganisant à Conseil d'administration de la Côte française des Somalis

Vu les arrêtés des 20 avril 1938, 11 février, 24 mai et 28 juillet 1939 portant désignation de membres titulaires et de membres suppléants du Conseil d'administration

Vu le retour à la colonie de M M. Hano et Giely,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Hano, directeur de la Société des salines de Djibouti, de retour à la colonie, reprend ses fonctions de premier membre suppléant au Conseil d'administration de la Côte française des Somalis et dépendances pour compter du 11 octobre 1939.

Art. 2

— M. Giely, agent général de la Compagnie de l'Afrique-Orientale, de retour de congé, reprend ses fonctions de deuxième membre suppléant du Conseil d'administration de la colonie pour compter du 11 octobre 1939.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.